

Passage à l'an 2000 : les recommandations du gouvernement fédéral

Il ne fait aucun doute que le passage à l'an 2000 est l'un des enjeux les plus importants auxquels le Canada et le reste du monde doivent s'attaquer. C'est ainsi que se lit la première phrase de la Réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent de l'industrie de la Chambre des communes, intitulé Le problème de l'an 2000 au Canada.

Ce document présente les initiatives et les activités entreprises, ou à entreprendre, par le gouvernement fédéral en vue du passage à l'an 2000.

Le Premier ministre a confié au Conseil du Trésor la nouvelle responsabilité de coordonner, au nom du Cabinet, les activités du gouvernement fédéral relatives au passage à l'an 2000. Il a chargé quatre ministres compétents des responsabilités spéciales en rapport avec ce changement de siècle; ces responsabilités sont les suivantes :

- * Le président du Conseil du Trésor a la responsabilité générale de coordonner les activités du gouvernement fédéral relativement au passage à l'an 2000 et, en particulier, la responsabilité de s'assurer que les ministères et autres organismes fédéraux seront effectivement prêts pour le passage à l'an 2000.
- * Le ministre de l'Industrie, en collaboration avec ses collègues et avec le

milieu des affaires, est chargé de s'assurer que tous les efforts raisonnables sont faits pour que le secteur privé soit prêt pour le passage à l'an 2000.

- * Le ministre des Affaires étrangères est chargé de collaborer avec les partenaires étrangers du Canada pour régler les problèmes du passage à l'an 2000 qui pourraient avoir une incidence sur le Canada. Il doit aussi veiller à ce qu'une aide soit fournie à ces partenaires lorsque cela est nécessaire.
- * Le ministre de la Défense nationale est responsable de la planification d'urgence et de la préparation aux situations d'urgence.

Dans sa Réponse au sixième rapport du Comité permanent de l'industrie, le gouvernement appuie vivement le point de vue exposé dans le rapport du Comité permanent et dans les rapports du groupe de travail de l'an 2000 selon lequel les problèmes liés au passage à l'an 2000

touchent tout le monde, et non uniquement les entreprises ou les gouvernements. Tous les secteurs de la société et tous les ordres de gouvernement au Canada seront concernés, et il en sera de même dans le reste du monde. Tous les secteurs de la société et tous les ordres de gouvernement devront donc participer à la planification et à l'élaboration de solutions pour faciliter le passage à l'an 2000.

Le document poursuit en soulignant que les Canadiens peuvent être confiants que l'affaire est bien engagée. En effet, grâce à leurs efforts et à ceux des entreprises et des gouvernements au Canada, le pays figure parmi ceux qui sont les mieux préparés au passage à l'an 2000. Il précise, toutefois, qu'il y a encore beaucoup à faire durant le peu de temps qu'il reste avant l'avènement de l'an 2000.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web An 2000 du gouvernement fédéral à www.strategis.ic.gc.ca

La première mission commerciale « virtuelle » *(Suite de la page 1)*

pilote a été rendu possible grâce au généreux parrainage de la Banque Royale du Canada, d'IBM, de Lucent Technologies et de Malaysian Airlines.

direct retransmise par satellite et tenue simultanément à Ottawa, Toronto, Vancouver et Kuala Lumpur. Des fonc-

tionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Voir page 3 — La première mission

Surmonter les obstacles au commerce

Une soixantaine de femmes d'affaires ont participé à la MCV par l'entremise d'un site Internet privé qui mettait à leur disposition des « salles de conférence électroniques », où elles ont pu discuter de débouchés commerciaux et échanger de l'information sur leurs entreprises.

Le 27 juillet, ces femmes ont enfin pu se « voir » lors d'une vidéoconférence en

CanadExport

ISSN 0823-3330

Rédacteur en chef : Bertrand Desjardins
Rédacteur délégué : Louis Kovacs
Rédactrice : Brenda Missen
Mise en page : Yen Le

Tirage : 70 000
Tél. : (613) 996-2225
Télec. : (613) 996-9276

Courriel : canad_export@extott23.x400.gc.ca

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite de **CanadExport**.

CanadExport est un bulletin bimensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Direction des services de communications (BCS).

CanadExport est offert au Canada aux gens d'affaires intéressés par l'exportation. Pour vous abonner, communiquez avec **CanadExport** au (613) 996-2225. Pour un changement d'adresse, renvoyez l'étiquette avec le code. Prévoir quatre à six semaines de délai.

Expédier à : **CanadExport** (BCS),
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international,
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2